



## FP2030 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS

Nom du pays	BURKINA FASO
Adresse courriel de la personne-ressource	<a href="mailto:adjamibarry@hotmail.com">adjamibarry@hotmail.com</a>
Date de soumission	16/11/2021

### 1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE VOTRE PAYS POUR LA PF EN 2030

Un Burkina Faso où les populations, en particulier les femmes, les adolescent-e-s et jeunes, les groupes défavorisés dont ceux touchés par la crise humanitaire, ont librement accès aux informations et services de Santé de la reproduction/Planification familiale de qualité de façon équitable, dans un système de santé résilient, à l'horizon 2030.

### 2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

#### OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES

Objectif d'engagement 1 :	GOUVERNANCE-LEADERSHIP
Énoncé de l'objectif	Rehausser l'ancrage institutionnel de la coordination de la santé sexuelle et de la reproduction/ planification familiale en créant sous l'égide de SEM le Président du Faso, une instance multisectorielle réunissant les ministères, les institutions de recherche, la société civile, le privé et les partenaires techniques et financiers d'ici à 2023
Calendrier	<b>2021 à 2023</b>
Justification	La planification familiale, plus qu'un pilier fondamental de la santé des populations, est un facteur essentiel de développement. De nombreuses évidences ont prouvé l'apport de la PF dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'économie, de l'assainissement... Selon les projections du DemDiv, il est possible, grâce à un choix du scénario ambitieux, de réduire de 330 à 10, le ratio de décès maternels entre 2015 et 2050, d'obtenir une éducation de qualité où près de 90% des élèves savent lire correctement, et un PIB de 5619 dollars US en 2050 contre 700 dollars en 2018. En outre, la



	<p>planification familiale implique plusieurs départements ministériels et autres acteurs et nécessite un niveau élevé de prises de décisions. De plus, les expériences antérieures ont montré des limites dans la coordination des actions des différents intervenants du fait de son ancrage relativement bas (niveau département ministériel).</p> <p>Le rehaussement de l'ancrage institutionnel devrait permettre de renforcer le caractère multisectoriel de la PF et d'impliquer davantage les départements ministériels tels que : Santé, MINEFID, MENAPLN, Jeunesse, Femme, Justice et Droits humains, Économie numérique, MATD,) et d'autres parties prenantes (PTF, OSC/ONG, Privé, Organisations de défenses des personnes handicapées, Organisations des jeunes, ONG humanitaires, Instituts de recherche, etc.) ainsi que les faitières des collectivités (ARBF, AMBF) dans la thématique de la planification familiale.</p> <p>Il permettra notamment d'engager au plus haut niveau le chef de l'État sur cette thématique.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation d'un champion en SR-PF pour appuyer le plaidoyer auprès du Président du Faso</li> <li>• Plaidoyer auprès du Président du FASO</li> <li>• Institution d'un cadre de dialogue multisectoriel</li> <li>• Développement des outils, y compris la mise en place de plateformes en ligne interconnectées qui mettent en évidence l'exhaustivité et la contribution des parties prenantes</li> <li>• Renforcement des compétences des acteurs</li> <li>• Plaidoyer pour la continuité du financement du PMA</li> </ul>



<b>Objectif d'engagement 2 :</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>
Énoncé de l'objectif	<b>Accroître le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union de 31,9% en 2020 à 41,3% en 2025</b>
Calendrier	<b>Octobre 2021- décembre 2025</b>
Justification	<p>Fort des progrès enregistrés à la suite de la mise en œuvre de ses deux précédents plans en faveur de la planification familiale, le Burkina Faso a élaboré son plan de 3<sup>ème</sup> génération qui coïncide avec le processus de réengagement pour la PF.</p> <p>L'élaboration du troisième plan national de la PF s'inscrit dans les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) II 2021-2025, le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2021-2030 et capitalise les acquis, les insuffisances et les leçons tirées du plan d'accélération de la PF 2017-2020.</p> <p>S'appuyant sur les projections proposées par l'équipe de l'ISSP, de l'engagement politique de faire de la PF un élément important d'amélioration de la santé maternelle et infantile et de capture du dividende démographique, le Burkina Faso s'engage pour les cinq prochaines années pour un objectif de TPCm chez les femmes en union de 41,3%. Pour y parvenir, il compte combiner plusieurs stratégies/approches.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la demande</li> <li>• Amélioration de l'offre et de l'accès aux services</li> <li>• Sécurisation des produits</li> <li>• Amélioration des politiques et de l'environnement habilitant</li> <li>• Mobilisation de ressources</li> <li>• Coordination et suivi-évaluation</li> <li>• • Plaidoyer pour la continuité du financement du PMA</li> </ul>



Objectif d'engagement 3 :	ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS
Énoncé de l'objectif	<b>Augmenter la disponibilité des produits contraceptifs au cours des trois derniers mois précédant le jour de l'enquête de 51,6% en 2020 à 90% dans les points de prestation de services d'ici fin 2030.</b>
Calendrier	Janvier 2022 à décembre 2030
Justification	<p>La sécurisation des produits de la Santé de la reproduction constitue un élément déterminant de toute politique de santé pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale, infantile, juvénile et de la prévention du VIH/Sida.</p> <p>La question de la sécurisation des produits contraceptifs est un élément essentiel permettant de s'assurer que les produits de PF sont disponibles, accessibles et de qualité.</p> <p>Or, les enquêtes de disponibilité récentes ont montré des ruptures récurrentes (disponibilité 2018 71,4%, 2019 67,6%, 2020 51,6%) en produits contraceptifs dans les formations sanitaires. Les raisons évoquées sont souvent la non maîtrise du processus d'approvisionnement et de gestion des produits contraceptifs : la quantification, l'acquisition, l'approvisionnement, le stockage, le circuit de distribution, la collecte et l'analyse des données etc. En outre, les supervisions facilitantes qui devraient permettre de renforcer les compétences des agents dans la gestion de la logistique contraceptive demeurent insuffisantes. À ces raisons il faut ajouter la situation sécuritaire et sanitaire liée à la COVID-19.</p> <p>La sécurisation des produits de la Santé de la reproduction constitue un élément déterminant de toute politique de santé pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale, infantile, juvénile et de la prévention du VIH/Sida.</p> <p>La question de la sécurisation des produits contraceptifs est un élément essentiel permettant de s'assurer que les produits de PF sont disponibles, accessibles et de qualité.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de ressources (État, PTF, secteur privé) pour l'achat des produits SRPF et des consommables ;</li> <li>• Plaidoyer à l'endroit des décideurs pour un environnement et un</li> </ul>



	<p>contexte politique, juridique et socio-culturel favorable pour la sécurisation des produits SR/PF ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (quantification, acquisition, réception, stockage, infrastructures, équipements, circuit de distribution, qualité, et gestion des stocks) des produits SR/PF et des consommables ;</li> <li>• Amélioration du système d'information en gestion logistique des produits SR/PF ;</li> <li>• Amélioration de la qualité des services fournis aux clients de la SRPF (Disponibilité, accessibilité et qualité).</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'approvisionnement (formation ,suivi, supervision,...)</li> <li>• Remise à niveau des stocks de formations sanitaires tenant compte des effets de l'insécurité et de la COVID-19</li> </ul>
--	---

Objectif d'engagement 4 :	PRESTATIONS DE SERVICES
Énoncé de l'objectif	<b>Rendre disponibles et accessibles les informations et les services de santé de la reproduction/planification familiale de qualité aux populations en situation de crise humanitaire y compris les groupes spécifiques, à travers la mise en place d'un mécanisme de préparation, réponse, et résilience efficace de 2021 à 2025.</b>
Calendrier	Janvier 2022- décembre 2025
Justification	<p>Le Burkina Faso est affecté ces dernières années par une extrême insécurité avec pour conséquences la fermeture de certaines formations sanitaires (1,9%), le fonctionnement à minima d'autres (4,5%), le déplacement des populations (1 423 378 déplacés internes en fin août 2021) et la surcharge des centres de santé des zones d'accueil.</p> <p>Pour ce qui est des déplacés internes, les femmes représentent 52,62% de l'effectif, les enfants de 0 à 14 ans 54,11%, et les hommes 47,38%.</p> <p>Le système sanitaire est confronté à une rude épreuve liée à la COVID19. Ces crises associées à celles liées aux conflits communautaires, aux catastrophes naturelles qui entraînent des déplacements de populations nécessitent une anticipation, une gestion concertée et une prise en charge holistique des populations affectées. La santé de la reproduction/planification familiale doit être une composante essentielle de cette prise en charge.</p>



Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation des tâches au niveau FS et communautaire pour toucher les personnes vulnérables (adolescents, jeunes, personnes handicapées);</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'urgence (préparation, réponse : plan d'urgence pour la continuité des soins dans les zones à sécurité précaire) ;</li> <li>• Mise en œuvre du plan de résilience</li> <li>• Stratégies mobiles et avancées: en termes de création et d'offre de services de SR/PF aux PDI et populations hôtes en mettant l'accent sur les personnes vulnérables ( adolescents, jeunes, personnes handicapées)</li> <li>• Renforcement des compétences des prestataires lors de la formation à l'offre de service adapté aux besoins des adolescents et des jeunes, des personnes handicapées et des PDI ;</li> <li>• Communication pour le changement social et comportemental pour un meilleur accès aux services de SRPF des populations vulnérables au sein des PDI et des populations hôtes</li> <li>• Renforcement de capacité en counseling et sensibilisation sur la PFPP/PFPA à tous les niveaux et tous types de prestataires incluant le niveau communautaire</li> <li>• Mobilisation des ressources</li> </ul>
------------	---

<b>Objectif d'engagement 5 :</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>
Énoncé de l'objectif	<b>Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations et services de santé de la reproduction de qualité adaptés aux besoins des adolescent-e-s et des jeunes dans 100% des formations sanitaires publiques y compris les infirmeries scolaires/universitaires, et les espaces sûrs, d'ici à 2025.</b>
Calendrier	Janvier 2022-décembre 2025
Justification	<p>Au Burkina Faso, les jeunes de 10 à 24 ans représentent 31,97% de la population totale selon les données du 5<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habit de 2019.</p> <p>Cette tranche de la population est quelquefois marquée par une sexualité active avec des grossesses précoces liée en partie à l'inaccessibilité de ces cibles à l'information de qualité et aux services de contraception. Selon les</p>



	<p>données du ministère en charge de l'éducation, le nombre de grossesses en milieu scolaire au niveau national est passé de 7050 en 2016/2017 à 7565 en 2017/2018 puis 7681 à 2018/2019.</p> <p>Plus globalement les adolescentes de 15 à 19 ans contribuent pour 117‰ à la fécondité générale et les jeunes filles de 20 à 24 ans pour 241‰ (EMDS 2015).</p> <p>En termes d'offre de services, il est à noter que la plupart des prestations offertes dans les centres de santé et de promotion sociale ne sont pas adaptées aux besoins des adolescent-e-s et des jeunes. En effet, l'accueil est parfois décrié et il manque assez de commodités pour répondre aux exigences de services conviviaux y compris l'accès aux personnes handicapées.</p> <p>De plus, les infirmeries scolaires existantes ne sont pas toutes fonctionnelles ou ne disposent pas de services adaptés aux besoins des jeunes, notamment en matière d'éducation à la vie familiale.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer auprès des autorités politiques, coutumières et religieuses pour rendre fonctionnels les Centres de santé scolaires et universitaires intégrant la SRAJ ;</li> <li>• Équipement/Dotation des centres de santé, des Centres de santé scolaires et universitaires et des Centres jeunes ;</li> <li>• Réhabilitation des infirmeries scolaires et universitaires et des Centres jeunes ;</li> <li>• Vulgarisation de l'utilisation des TIC pour l'information des adolescents et jeunes sur la SRPF</li> <li>• Développement de supports de communication sur la SRAJ</li> <li>• Construction de rampes d'accès à l'intention des personnes handicapées dans les centres de santé, les infirmeries scolaires/universitaires, les espaces sûrs ;</li> <li>• Interprétation en langue de signe, pictogramme, braille pour les personnes handicapées ;</li> <li>• Intégration des rampes d'accès dans les nouveaux plans de construction des établissements sanitaires ;</li> <li>• Réalisation d'équipes mobiles de prestation de services SR/PF ;</li> <li>• Renforcement des compétences des acteurs (prestataires, pairs éducateurs, éducateurs scolaires...) en approches jeunes ;</li> <li>• Développement de programmes d'éducation à la vie familiale (EVF) dans les milieux scolaires et non scolaires.</li> </ul>



## OBJECTIFS FINANCIERS

Objectif d'engagement 6 :	FINANCIER
Énoncé de l'objectif	<b>Sur la base du budget de 2021 augmenter d'au moins 10% chaque année la ligne budgétaire allouée par l'État à l'achat des produits contraceptifs de 2022 à 2025.</b>
Calendrier	Janvier 2022 - décembre 2025
Justification	<p>Dans le cadre de FP2020, le Burkina Faso s'est engagé à augmenter d'au moins 10% chaque année la ligne budgétaire allouée à l'achat des produits contraceptifs au cours de la période 2017-2020. En 2018, on a noté une avancée significative de la part contributive du budget de l'État qui est passé de 500 millions en 2017 de FCFA à 1,3 milliards en 2018. Entre 2019 et 2020, cette évolution s'est ensuite faite en dents de scie avec des montants respectifs de 700 millions et 1,3 milliards.</p> <p>Au regard des objectifs à atteindre pour assurer un accès accru et satisfaire la demande en planification familiale d'ici à l'horizon 2030, et prenant en compte les ambitions du plan national de la planification familiale 2021-2025, le Burkina Faso renouvelle son engagement d'accroître de 10% annuellement le montant qu'il alloue à l'achat des produits contraceptifs sur le budget de l'État. Cet engagement se fait dans un contexte marqué d'une part, par la diminution des dotations des partenaires techniques et financiers, et d'autre, par un contexte économique difficile lié aux défis sécuritaires qui impactent lourdement le budget de l'État en termes de ressources allouées au secteur de la défense et la sécurité. Cet engagement permettra au pays de poursuivre l'offre des méthodes contraceptives, d'améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile, de contribuer à la sécurisation des produits contraceptifs et de rendre effective la politique de la gratuité de la planification familiale.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer auprès des parlementaires</li> <li>• Plaidoyer auprès des membres du gouvernement</li> <li>• Plaidoyer auprès du Président du Faso</li> <li>• Mise en place d'un comité de suivi des engagements</li> <li>• Utilisation de la plateforme Global FP VAN pour le suivi des achats des produits contraceptifs (soutenir l'argumentaire pour avoir les</li> </ul>





	<p>10%, meilleur suivi de l'approvisionnement qui permet de dégager des ressources qui peuvent être réinjectées dans l'achat des produits contraceptifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à contribution des champions pour le plaidoyer</li> </ul>
--	--

Objectif d'engagement 7:	FINANCIER
Énoncé de l'objectif	<b>Sur la base de 12% en 2020, amener 50% des communes à inscrire, alimenter et exécuter une ligne dans leur budget pour le financement des activités de PF d'ici fin 2025.</b>
Calendrier	Janvier 2022 à décembre 2025
Justification	<p>Un des engagements de l'État pour FP2020 prévoyait qu'à l'horizon 2020, 50% des collectivités territoriales inscrivent une ligne dans les budgets communaux pour le financement des activités de PF à partir de 2018. Cependant, sur la base des données disponibles, force est de constater que seulement 43 communes sur 351 soit 12,25%, ont effectivement alloué des ressources en faveur de la PF. Il est alors important de poursuivre les efforts pour la concrétisation de cet engagement. En effet, avec la décentralisation, les collectivités territoriales sont encouragées à assurer la gestion des formations sanitaires et leur implication permettra de renforcer l'offre en produits contraceptifs au niveau local. Aussi, cette intégration est d'autant plus importante que les financements des activités de planification familiale connaissent une régression ces dernières années avec une baisse de la contribution de certains partenaires. Les financements endogènes sont donc envisagés désormais comme des solutions pour améliorer les indicateurs de santé de manière globale, et en particulier ceux de la santé maternelle et infantile.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) et du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) pour modifier la nomenclature budgétaire en insérant une ligne « soutien à la PF » ;</li> <li>• Plaidoyer auprès des faîtières des collectivités territoriales : Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) pour l'alimentation et</li> </ul>



l'exécution de la ligne budgétaire ;

- Mobilisation des médias pour la production d'articles/reportages en faveur de la PF ;
- Plaidoyer auprès des sociétés privées pour un appui financier aux communes pour soutenir la ligne PF ;
- Consolidation du mécanisme de suivi pour l'application effective des engagements financiers des maires à financer la PF ;
- Désignation des Maires champions pour appuyer le plaidoyer à l'endroit des autres maires ;
- Sensibilisation des élus locaux et des autres parties prenantes au niveau local sur l'importance de la prise en compte de la PF dans les budgets communaux ;
- Développement d'outils de collecte de données sur le niveau d'allocation des ressources de la PF par les communes.



### 3. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

Le processus de consultation pour l'élaboration des engagements a été marqué par plusieurs étapes. Du 03 au 05 mars 2020, l'atelier des points focaux FP2020/PO tenu à Dakar au Sénégal a permis de jeter les bases du processus de réengagement. En 2021, une série de webinaires a été organisée. Le processus de transformation de FP2020 en FP2030 a été acté lors d'une réunion virtuelle tenu le 26 janvier 2021. Le 12 février 2021, le webinaire organisé conjointement par FP2030 et l'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou a permis de donner les premières orientations sur le chronogramme du processus de réengagement.

Du 22 au 26 mars 2021 s'est tenu à Abidjan, l'atelier d'orientation des neufs pays du Partenariat de Ouagadougou sur l'outil Motion Tracker. Cet atelier a permis d'une part, au Bénin, à la Guinée, au Mali, à la Mauritanie, au Niger et au Sénégal d'être orientés sur la mise en œuvre du Motion Tracker, et d'autre part, d'apprendre de l'expérience des trois (03) pays pilotes (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo) ayant mis en œuvre cet outil de suivi des engagements. L'atelier d'Abidjan a également servi de cadre à la présentation du canevas pour l'élaboration de la feuille de route du processus de réengagement, à la présentation de la proposition de composition de membres du comité de réengagement et des prochaines étapes du processus.

Le 15 avril 2021 FP2030 lançait la boîte à outils du réengagement lors d'un webinaire ayant réuni les points focaux et autres parties prenantes du processus de réengagement. Cette réunion virtuelle a permis de présenter le guide devant servir aux pays pour élaborer leurs engagements.

Sur la base des propositions de composition du comité, le Burkina Faso a mis en place par arrêté n°2021-074/MS/CAB, du 29 avril 2021 du Ministre de la santé un comité multisectoriel. Ce comité comprend entre autres des représentants des ministères sectoriels (santé, femme, économie, justice et droits humains, jeunesse, administration territoriale, éducation), du parlement, de l'association des municipalités du Burkina Faso et de l'association des régions du Burkina Faso, des représentants de la société civile y compris les jeunes, des représentants des associations, sociétés savantes et ordres professionnels de la santé (infirmiers, sage-femme, gynécologues, pharmaciens), du secteur privé santé (lucratif et conventionné).

Avant la formalisation du comité national, un groupe restreint (ST-ATD, ABBEF, GT/SR) a proposé une feuille de route avec un budget détaillé. Cette feuille de route a été validée le 14 mai 2021 au cours d'une réunion avec la participation des points focaux FP2020 (ST-ATD, chef de file du Groupe Technique Santé de la Reproduction, USAID, UNFPA, point focal jeune), la Direction de la Santé de la Famille, l'Association Burkinabè pour le Bien-Être Familial (ABBEF), organisation neutre chargée



d'accompagner le ministère de la santé dans le processus de réengagement. Cette feuille de route a été soumise au comité national qui l'a adoptée lors de l'atelier d'orientation des membres du comité tenu le 16 juin 2021 à Ouagadougou. Cet atelier a regroupé des représentants, du Parlement, des Ministères de la santé (Conseillère Technique, ST-ATD, DSF), des finances (DPP), de la Femme, de la Justice (DGESS), de la Jeunesse (DGESS), de l'association des journalistes et communicateurs en population et développement, de l'Association des municipalités du Burkina Faso, de la société civile (Chef de file GT/SR, organisation neutre, Options, de l'USAID HP+), de l'association des sages-femmes et maïeuticiens du Burkina, de l'ordre national des infirmiers du Burkina, du point focal jeune du PO/FP2030.

Suite aux recommandations de l'atelier d'orientation des membres du comité et de validation de la feuille, des membres supplémentaires ont été cooptés comme le prévoit du reste l'article 6 du comité pour la suite du processus. C'est ainsi que le nombre de jeunes a été revue à la hausse lors de l'atelier d'élaboration des engagements (deux jeunes supplémentaires en plus du point focal jeune qui est déjà membre du comité), la prise en compte d'un représentant du secteur privé non santé, le point focal Track20, des experts pour des communications.

Au cours de l'atelier de recensement des anciens engagements en matière de santé de la reproduction/planification familiale et d'élaboration des nouveaux engagements FP2030, ces nouveaux membres cooptés associés aux membres du comité ont proposé un draft des nouveaux engagements FP2030. La démarche méthodologique adoptée au cours de cet atelier tenu du 05 au 09 juillet a consisté à des présentations, des travaux de groupe, des plénières. À l'issue de l'atelier des propositions d'engagements ont été faites, qui ont été transmises à l'UCPO et à FP2030 pour recueillir les commentaires / observations. Un atelier a été consacré à l'examen de ces commentaires/observations le 11 et 12 octobre 2021, qui a permis d'aboutir à cette version des engagements (Cf. engagements ci-dessus).



#### 4. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

Les plateformes existantes et nouvelles qui pourraient être utilisées pour le suivi de la progression des engagements sont les instances suivantes :

- Le comité de pilotage du plan national de planification familiale 2021-2025 ainsi que ses groupes thématiques ;
- Le comité consultatif de suivi du PMA ;
- Le comité SPSR ;
- Les comités techniques régionaux de santé ;
- Les conseils de santé de districts ;
- Les rencontres ECD/ICP ;
- La coordination SR au niveau régional ;
- Les sessions des conseils municipaux et régionaux

L'ensemble de ces instances au niveau national et régional constitue des plateformes pour suivre la progression des engagements.

Il existe plusieurs outils/mécanismes de redevabilité qui pourraient être utilisés pour suivre les engagements au nombre desquels figurent le Motion Tracker, le PMA-Burkina, le Scorecard, les annuaires statistiques et les comptes nationaux de santé.

Dans le cadre des engagements FP2030, le **Motion Tracker** sera l'outil principal à utiliser pour le suivi desdits engagements. En effet, cet outil a été retenu par les neufs (09) pays du Partenariat de Ouagadougou pour le suivi de leurs engagements.

Mais les données issues des autres outils tels que le PMA-Burkina, le Scorecard, les annuaires statistiques, le DHIS2, le Track20, les comptes nationaux de santé et le cadre commun seront également utilisées dans le cadre du suivi des engagements FP2030.

Les mécanismes de redevabilité sociale à utiliser au plan infranational sont notamment les cadres régionaux (CSD, CTSR, Conseils municipaux et régionaux, ...) pour la collecte des données au niveau local et la dissémination des rapports de suivi de la mise en œuvre des engagements.

L'approche de redevabilité va s'appuyer notamment sur l'expérience du **Motion Tracker** qui prône tout au long de son processus l'approche inclusive. Ainsi la société civile en tant que



partie prenante essentielle de la mise en œuvre des engagements sera impliquée dans le processus de suivi des engagements : atelier de déconstruction, atelier de validation des engagements et de cartographie des parties prenantes, collecte des données, amendements et validation du rapport de suivi, célébration de succès, identification des goulots d'étranglement, actions visant à lever les goulots d'étranglement.

En matière de visibilité et de transparence, les différents rapports de suivi des engagements feront l'objet d'une dissémination et partage à travers différents canaux : atelier de partage des résultats réunissant les principales parties prenantes en présentiel et en ligne, publication sur les différentes plateformes internet : site du Motion Tracker, du PO, de FP2030, du Ministère de la Santé, de l'ABBEF, partage dans les différents réseaux professionnels. Des rencontres individuelles seront tenues avec le ministre de la santé, celui en charge des finances, le Président de l'Assemblée nationale, les premiers responsables des institutions et agences de développement pour leur présenter les résultats.

Le premier rapport sera diffusé en août de l'année en cours et le deuxième rapport en mars de l'année suivante. Pour la première année, le lancement des engagements devant avoir

lieu en octobre, le dernier trimestre de l'année 2021 sera pris en compte dans l'élaboration du premier rapport.

Les médias seront sollicités pour donner plus de visibilité et de transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés.

Le processus d'élaboration des nouveaux engagements s'est bâti sur une évaluation collective des progrès accomplis par rapport aux engagements antérieurs en matière de santé de la reproduction/planification familiale d'une part, et d'autre part, sur les référentiels nationaux en cours d'élaboration (PN PF 2021-2025, PNDS 2021-2030...), de même que les engagements pris dans des cadres tels que la CIPD+25, les 3 résultats transformateurs, le GFF, le Forum Génération Égalité. Cela visait à s'assurer de l'alignement des nouveaux engagements par rapport aux documents nationaux de référence en cours d'élaboration, mais également s'appuyer sur les engagements internationaux du pays.

Partant du fait que les nouveaux engagements FP2030 sont alignés sur les engagements tels que CIPD+25, GFF, FGE, ODD, EWEC, l'approche va consister à faire correspondre les engagements FP2030 avec les engagements suscités. Cela permettra de s'assurer que le processus de redevabilité prenne en compte concomitamment lesdits engagements.



4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

Les données seront collectées auprès des parties prenantes clés (État, société civile, partenaires techniques et financiers) de la santé de la reproduction et des domaines transversaux touchant aux questions de population. Un canevas de collecte de données sera mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. La collecte des données se fera semestriellement. Deux rapports de progrès sont envisagés chaque l'année. Ainsi les données seront collectées en deux vagues : l'une couvrant le premier semestre de l'année (janvier à juin) et l'autre le deuxième semestre (juillet à décembre).

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

Les rapports du Motion Tracker ne vont pas se limiter à la simple présentation de rapports de suivi des progrès des engagements. Ils vont également mettre l'accent sur des mesures correctrices concernant les goulots d'étranglement. Les goulots d'étranglement identifiés feront l'objet d'un plan d'action de résolution avec des actions et des acteurs clairement identifiés qui devraient concourir à leur mise en œuvre. La présentation aux décideurs mettra le focus sur ces goulots et sera l'occasion d'avoir leur adhésion pour leur résolution. Des dispositions seront prises pour le suivi de la résolution de ces goulots. Ainsi, des actions de plaidoyer seront envisagées à travers une synergie d'action entre les différentes parties prenantes (État, Société civile, PTF) pour lever les goulots d'étranglement.

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

L'approche de redevabilité sera financée par l'État et les différents partenaires techniques et financiers. Un budget détaillé sera développé et soumis aux bailleurs de fonds intervenant dans le domaine de la santé sexuelle et de la reproduction notamment la PF, pour solliciter le financement du plan de redevabilité.



4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

Le pays a besoin d'une assistance technique pour les actions suivantes :

- Génération de données probantes
- Présentation du rapport (design)
- Actions de plaidoyer spécifiques ciblant certaines autorités

4.6. Toute autre information :

Le Burkina Faso est confiant quant à la mise en œuvre de ces engagements et des activités qui l'accompagnent. Grâce à l'implication effective des différentes parties prenantes et l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers, les engagements seront tenus pour permettre d'accélérer la transition démographique et amorcer la trajectoire vers la capture du dividende démographique dans les meilleurs délais.

## 5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

Les engagements et le plan de validation seront partagés avec l'UCPO et FP2030 pour recueillir leurs feedbacks. À la suite de ces feedbacks, les engagements et le plan de redevabilité sont proposés pour être validés par le comité de pilotage le 26 octobre 2021.

Le début du mois de novembre est consacré à la préparation du lancement national. Ce lancement aura lieu entre le 16 novembre 2021.

Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé Ouédraogo

Ministre de la Santé

Chevalier de l'ordre de l'Étalon